



# Éducation à la TVA européenne

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	2
1.1 Qu'est-ce que la TVA intracommunautaire ?.....	2
1.2 Comment fonctionne la TVA ?.....	2
1.3 Quels sont les taux de TVA appliqués ?.....	3
<b>2. Exigences relatives à l'immatriculation à la TVA</b> .....	4
2.1 Ai-je besoin d'un numéro de TVA ?.....	4
a) Quand dois-je m'inscrire à la TVA dans l'UE ?.....	5
b) Quand dois-je m'inscrire à la TVA au Royaume-Uni ?.....	6
c) Test d'immatriculation à la TVA.....	6
2.2 Récapitulatif des réglementations pour chaque pays.....	7
2.3 Comment s'immatriculer à la TVA ?.....	9
Option 1 : laissez Amazon vous aider.....	9
Option 2 : inscrivez-vous vous-même.....	9
2.4 Comment charger votre numéro d'immatriculation à la TVA et autres numéros d'identification fiscale sur Seller Central ?.....	10
2.5 Documents généralement requis pour l'immatriculation.....	10
2.6 Autres liens utiles.....	11
<b>3. Déclarations de TVA</b> .....	11
3.1 Qu'est-ce qu'une déclaration de TVA ?.....	11
3.2 Autres types de déclarations connexes.....	12
3.3 Système d'échange d'informations sur la TVA (VIES).....	12
3.4 À quelle fréquence dois-je soumettre mes déclarations ?.....	13
<b>4. Autres considérations</b> .....	13
4.1 Droits de douane.....	13
4.2 TVA à l'importation.....	14
4.3 Facturation.....	14
4.4 Avoirs.....	14
4.5 Numéro EORI.....	14
4.6 Représentation fiscale.....	15
<b>5. Foire aux questions</b> .....	16

# 1. Introduction

L'objectif de ce document est de vous aider à comprendre l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) intracommunautaire européenne en tant que vendeur sur Amazon. Pour vous faciliter la tâche, nous avons tenté de résumer la plupart des points importants, mais ce document n'est pas exhaustif et ne peut être utilisé qu'à titre de référence générale. Les informations de ce document ne constituent pas l'avis d'un professionnel juridique, fiscal ou de tout autre domaine et ne prétendent pas s'y substituer. Nous vous recommandons de vous adresser à vos propres conseillers professionnels afin d'obtenir des conseils spécifiques pour prendre des décisions ou si vous avez besoin de plus amples informations concernant le respect de vos obligations en matière de TVA.

Une compréhension de base des exigences en matière de TVA est essentielle pour proposer une expérience de vente optimale. Nous avons tenté de présenter ces thèmes en conséquence afin de vous aider à vous lancer. Si vous avez déjà des connaissances en la matière, il peut toujours vous être utile de les réviser et de consulter les dernières mises à jour ou modifications.

*Remarque : les informations présentées dans ce document sont exactes au 31 mars 2020. Nous y fournissons des liens vers les sites officiels pertinents dans différentes sections de ce manuel, afin que vous puissiez vous y référer et consulter directement les mises à jour officielles.*

## 1.1 Qu'est-ce que la TVA intracommunautaire ?

TVA signifie taxe sur la valeur ajoutée. Cette taxe s'applique à la plupart des biens et des services achetés et vendus à des fins d'utilisation ou de consommation en Europe, où un vendeur doit s'immatriculer à la TVA<sup>1</sup>. La TVA est une taxe générale à la consommation applicable (i) à la fourniture de biens et à certains mouvements de marchandises, (ii) à la prestation de services, et (iii) à l'importation de marchandises dans un pays européen dans des circonstances spécifiques.

## 1.2 Comment fonctionne la TVA ?

La TVA est une taxe sur la consommation, autrement dit une taxe « indirecte », car elle est payée par le consommateur final. Il ne s'agit pas d'une taxe sur les entreprises, bien que certaines exceptions existent<sup>2</sup>. Tandis que vous payez la TVA à l'administration fiscale, le consommateur final paie la TVA

---

<sup>1</sup> Dans certaines circonstances, lorsque les ventes annuelles d'un Vendeur sont inférieures à une certaine limite (« le seuil »), qui diffère d'un pays européen à l'autre, le Vendeur n'est pas tenu de facturer la TVA sur ses ventes.

<sup>2</sup> Le principe de base est le suivant : les entreprises peuvent récupérer la TVA qu'elles ont payée sur leurs achats, puis facturer de la TVA sur leurs propres ventes. Cela signifie que la TVA est perçue tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à être prise en charge par le consommateur final. Vous devez être immatriculé à la TVA pour pouvoir récupérer la TVA que vous avez payée sur vos achats et facturer la TVA sur vos propres ventes.

qui est incluse dans le prix d'achat. Les vendeurs disposant d'un numéro de TVA dans un pays européen donné doivent indiquer le montant de TVA facturé, y compris le taux de TVA appliqué et leur numéro de TVA, sur la facture fournie aux clients, lorsqu'une facture avec TVA est requise. Cela permet au client<sup>3</sup> de connaître le montant de TVA dû sur le produit acheté.

En savoir plus sur la TVA :

ANGLAIS

ALLEMAND

FRANÇAIS

ITALIEN

ESPAGNOL

CHINOIS

### 1.3 Quels sont les taux de TVA appliqués ?

Les taux réels de TVA appliqués varient selon les pays européens (le taux normal devant toutefois être d'au moins 15 %) et entre certains types de produits. En outre, certains pays ont maintenu d'autres taux pour des produits spécifiques<sup>4</sup>.

La législation sur la TVA offre aux gouvernements européens nationaux la liberté de fixer le nombre et le niveau des taux de TVA, sous réserve de deux règles de base :

Règle 1 : le taux standard pour tous les biens et services

Règle 2 : un pays européen peut choisir d'appliquer un ou deux taux réduits, mais uniquement aux biens ou services énumérés dans la directive de l'UE sur la TVA ou la loi britannique sur la TVA (UK VAT Act).

Le taux de TVA standard est le taux appliqué par les pays à tous les produits et services non exonérés. Ce taux ne doit pas être inférieur à 15 %, mais aucune limite maximale n'est définie.

#### Taux de TVA des différents pays :

Pays	Code pays	Taux normal	Taux réduit	Taux super-réduit	Taux parking
Autriche	AT	20	10 / 13	-	13
Belgique	BE	21	6 / 12	-	12
Bulgarie	BG	20	9	-	-
Chypre	CY	19	5 / 9	-	-
Tchéquie	CZ	21	10 / 15	-	-
Allemagne	DE	19	7	-	-
Danemark	DK	25	-	-	-

<sup>3</sup> Par « clients », on entend les consommateurs finaux et les clients professionnels.

<sup>4</sup> [https://europa.eu/youreurope/business/taxation/vat/vat-rules-rates/index\\_en.htm](https://europa.eu/youreurope/business/taxation/vat/vat-rules-rates/index_en.htm)

Estonie	EE	20	9	-	-
Grèce	EL	24	6 / 13	-	-
Espagne	ES	21	10	4	-
Finlande	FI	24	10 / 14	-	-
France	FR	20	5,5 / 10	2,1	-
Croatie	HR	25	5 / 13	-	-
Hongrie	HU	27	5 / 18	-	-
Irlande	IE	23	9 / 13,5	4,8	13,5
Italie	IT	22	5 / 10	4	-
Lituanie	LT	21	5 / 9	-	-
Luxembourg	LU	17	8	3	14
Lettonie	LV	21	12 / 5	-	-
Malte	MT	18	5 / 7	-	-
Pays-Bas	NL	21	9	-	-
Pologne	PL	23	5 / 8	-	-
Portugal	PT	23	6 / 13	-	13
Roumanie	RO	19	5 / 9	-	-
Suède	SE	25	6 / 12	-	-
Slovénie	SI	22	9,5	-	-
Slovaquie	SK	20	10	-	-
Royaume-Uni	UK	20	5	-	-

## 1.4 Royaume-Uni – Brexit

Le Royaume-Uni a cessé d'être membre de l'Union européenne le 31 décembre 2020 à 23 h GMT et ne fait donc plus partie de l'UE aux fins de la TVA. Le Royaume-Uni applique son propre régime de TVA indépendamment de celui de l'UE. Ces deux régimes présentent toutefois de nombreuses similitudes. Dans le présent manuel, les références à « Europe » ou « européen(s)/européenne(s) » désignent des questions concernant à la fois l'UE et le Royaume-Uni. Pour les questions qui les concernent individuellement, les désignations « UE » et « Royaume-Uni » sont employées.

## 2. Exigences relatives à l'immatriculation à la TVA

### 2.1 Ai-je besoin d'un numéro de TVA ?

Si vous vendez ou stockez des marchandises ou vendez des services dans un pays européen, quel qu'il soit, vous devez sans doute vous immatriculer à la TVA dans chaque pays au sein duquel ou vers lequel vous vendez vos produits. Par ailleurs, vous devez être immatriculé à la TVA pour pouvoir récupérer la TVA que vous avez payée sur vos achats et facturer la TVA sur vos propres ventes.

## a) Quand dois-je m'inscrire à la TVA dans l'UE ?

Voici quelques-unes des raisons les plus courantes pouvant rendre nécessaire une immatriculation à la TVA. Adressez-vous à votre conseiller fiscal pour obtenir plus d'informations et des conseils.

- 1. Importation de marchandises dans l'UE :** vous êtes basé en dehors de l'UE et expédiez des marchandises vers un pays de l'UE.  
Par exemple, vous êtes un vendeur basé en Chine et expédiez des marchandises depuis la Chine vers un centre de distribution en Allemagne.
- 2. Stockage de marchandises dans l'UE :** le stockage de marchandises implique le stockage et le transport de votre stock entre des centres de distribution situés dans différents pays de l'UE, soit par vous-même, soit par Amazon (ou d'autres tiers) agissant en votre nom. Cela signifie qu'être inscrit au programme Expédié par Amazon ou Expédié par Amazon Pan-Européen, qui permet à Amazon de distribuer vos marchandises sur différents sites de vente de l'UE de votre choix, requiert votre immatriculation à la TVA dans les pays de stockage en question.
- 3. Vente à des clients professionnels dans l'UE :** vous vendez des produits à des clients professionnels basés dans des pays de l'UE autres que le pays de l'UE depuis lequel les marchandises sont expédiées. Vous trouverez de plus amples informations sur nos services de calcul de la TVA et notre assistance à la facturation [ici](#).
- 4. Vente à des consommateurs de l'UE depuis un autre pays de l'UE au-delà du « seuil de vente à distance » :** si vous expédiez des marchandises depuis un pays de l'UE à des consommateurs résidant dans d'autres pays de l'UE, vous devez sans doute vous immatriculer à la TVA lorsque le montant de vos ventes dépasse le « seuil de vente à distance » pour ces pays de destination.
- 5. Ventes nationales réalisées par un vendeur établi au sein de l'UE :** si votre entreprise est établie dans un pays de l'UE, que vous vendez des produits à des clients dans ce pays et que le montant de vos ventes dépasse le « seuil de vente national », vous devez sans doute vous immatriculer à la TVA dans ce pays.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les seuils de vente (à distance et national) qui requièrent votre immatriculation à la TVA dans les pays de l'UE correspondants.

Pays	Seuil de vente national	Seuil de vente à distance
Royaume-Uni	85 000 £	70 000 £

Allemagne	22 000 €* 82 800 €**	100 000 € 35 000 €
France	65 000 €	35 000 €
Italie	Aucun	35 000 €
Espagne	200 000 PLN	160 000 PLN
Pologne	1 000 000 CZK	1 140 000 CZK
République tchèque	Aucun	100 000 €
Pays-Bas		

\* Si vous êtes une petite entreprise allemande (« Kleinunternehmer »), que vous réalisez uniquement des ventes nationales et que le montant de celles-ci ne dépasse pas les 22 000 € de chiffre d'affaires annuel, vous devez fournir un certificat fiscal. Pour en savoir plus sur les obligations fiscales en Allemagne, consultez [cette page](#).

\*\* Pour en savoir plus sur les obligations fiscales en France, consultez [cette page](#).

## b) Quand dois-je m'inscrire à la TVA au Royaume-Uni ?

Voici quelques-unes des raisons les plus courantes pouvant entraîner une obligation d'immatriculation à la TVA. Consultez votre conseiller fiscal pour plus de détails et de conseils.

1. **Importation de marchandises au Royaume-Uni** – Votre entreprise est basée à l'extérieur du Royaume-Uni et vous expédiez des marchandises vers le Royaume-Uni.  
Par exemple, vous êtes un Vendeur basé en Chine et vous expédiez des marchandises depuis la Chine vers un centre de distribution du Royaume-Uni.
2. **Stockage de marchandises au Royaume-Uni** – Le stockage de marchandises comprend l'entreposage, soit par vous, soit par Amazon (ou d'autres tiers) en votre nom, de votre stock dans les centres de distribution du Royaume-Uni. Cela signifie que l'adhésion au programme Expédié par Amazon du Royaume-Uni ou au programme Expédié par Amazon Pan-Européen, qui permet à Amazon de distribuer vos produits sur le site de vente du Royaume-Uni, entraîne une obligation d'immatriculation à la TVA dans les pays de stockage concernés.
3. **Vente à des clients du Royaume-Uni** – Vous vendez à des clients professionnels basés au Royaume-Uni des stocks basés au Royaume-Uni. Pour en savoir plus sur nos services de calcul de la TVA et d'assistance à la facturation, [cliquez ici](#).
4. **Ventes intérieures effectuées par un Vendeur établi au Royaume-Uni** – Si votre entreprise est établie au Royaume-Uni, que vous vendez à des clients situés au Royaume-Uni et que vos ventes dépassent le « seuil de ventes domestiques » fixé à 85 000 £, il se peut que vous deviez vous immatriculer à la TVA dans ce pays.

## c) Test d'immatriculation à la TVA

Cliquez [ici](#) pour passer ce test gratuit qui peut vous aider à déterminer si vous devez être immatriculé à la TVA, et dans quels pays.

Ce test a été créé en partenariat avec KPMG (le lien mène par conséquent vers un site Web externe) et peut vous aider à déterminer si vous devez vous immatriculer à la TVA.

## 2.2 Récapitulatif des réglementations pour chaque pays

Dans cette section, nous fournissons un aperçu des exigences en matière d'immatriculation à la TVA au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, car ces pays ont récemment mis en place des exigences spécifiques qui, si vous ne le respectez pas, peuvent entraîner la perte de vos droits de vente sur les sites Web Amazon.

Il est important que vous respectiez vos obligations en matière de TVA et d'impôts dans tous les pays où votre entreprise exerce son activité. Adressez-vous à votre conseiller fiscal pour savoir comment remplir vos obligations en matière de TVA.

Bien que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans la définition des exigences de conformité à travers l'Europe, nous les avons résumés pour les sites de vente Amazon du point de vue d'un Vendeur.

### Réglementations en matière de TVA au Royaume-Uni

**Portée** : vendeurs inscrits sur Amazon qui vendent des produits à des clients résidant au Royaume-Uni.

Vous devez vous immatriculer à la TVA du Royaume-Uni dans les cas suivants :

1. Vous êtes un Vendeur entreposant du stock au Royaume-Uni, *OU*
2. Vous êtes un vendeur établi au Royaume-Uni et vos ventes totales à tous les clients du Royaume-Uni dépassent 85 000 £ (ventes hors Amazon comprises)

Pour plus d'informations et pour consulter les questions les plus fréquemment posées sur la législation fiscale du Royaume-Uni, cliquez ci-dessous.

**RESSOURCES SUR LA TVA  
AU ROYAUME-UNI**

### Réglementations en matière de TVA en Allemagne



**Portée** : les vendeurs enregistrés sur Amazon doivent être immatriculés à la TVA en Allemagne.

**Vous devez charger un certificat fiscal pour l'Allemagne sur Seller Central** si :

1. Vous êtes un vendeur qui stocke et expédie des marchandises en Allemagne, *OU*
2. Vous êtes un vendeur qui expédie des marchandises vers l'Allemagne depuis un autre pays européen, dans lequel votre stock est entreposé, et le montant total de vos ventes à des clients allemands au cours de l'année civile en cours et/ou de l'année civile précédente dépasse 100 000 €, *OU*
3. Vous êtes un vendeur qui expédie des marchandises à des clients allemands depuis un pays non européen et l'importateur officiel est soit vous-même, soit le transporteur (agissant en votre nom).

**Si vous n'êtes pas dans l'obligation de charger un certificat fiscal, vous devez fournir une déclaration à Amazon sur Seller Central.**

De par cette déclaration, vous confirmez les faits suivants qui démontrent que vous n'avez aucune obligation d'immatriculation fiscale en Allemagne :

1. Vous ne générez pas de ventes taxables en Allemagne en livrant des marchandises à partir d'un entrepôt allemand ou de tout autre lieu en Allemagne. Vous expédiez exclusivement des marchandises à partir de lieux situés en dehors de l'Allemagne.
2. Si vous expédiez des marchandises directement de l'extérieur de l'Europe à des clients résidant en Allemagne et que, pour toutes ces expéditions effectuées, le client (ou le transporteur en tant que mandataire du client) effectuera les déclarations d'importation auprès des autorités douanières allemandes et le client sera le seul débiteur de TVA à l'importation.
3. Si vous livrez des marchandises stockées dans d'autres pays européens directement à des clients en Allemagne et que le montant total de ces livraisons est inférieur à 100 000 € au cours de l'année civile en cours et a été inférieure à 100 000 € l'année civile précédente.

**Pour plus d'informations et pour consulter les questions les plus fréquemment posées sur la législation fiscale d'Allemagne, cliquez ci-dessous.**

**OBLIGATIONS FISCALES  
EN ALLEMAGNE**

### Réglementations en matière de TVA en France

**Portée** : vendeurs établis en France, qui stockent des marchandises en France ou qui vendent des produits à des clients résidant en France.

**Vous devez être immatriculé à la TVA en France** si :

1. Vous êtes un vendeur qui entrepose du stock en France, *OU*
2. Vous êtes un vendeur qui expédie des produits vers la France depuis un autre pays de l'UE où vous entreposez votre stock et le montant total de vos ventes annuelles dépasse 35 000 €, *OU*
3. Vous êtes un vendeur établi en France et le montant total de vos ventes à des clients français, y compris les ventes effectuées en dehors d'Amazon, dépasse 82 800 €.

Pour plus d'informations et pour consulter les questions les plus fréquemment posées sur la législation fiscale de France, cliquez ci-dessous.

LOI FRANÇAISE  
ANTI-FRAUDE

## 2.3 Comment s'immatriculer à la TVA ?

### Option 1 : laissez Amazon vous aider

Les services de TVA sur Amazon représentent une solution pratique et économique pour gérer vos besoins en matière d'immatriculation à la TVA et de déclaration fiscale, directement depuis Seller Central. Vous êtes invité à utiliser gratuitement les services de TVA sur Amazon pendant un an pour gérer votre immatriculation à la TVA et vos déclarations fiscales. [En savoir plus sur les services de TVA sur Amazon >](#)

### Option 2 : inscrivez-vous vous-même

Une fois que vous avez déterminé votre obligation d'immatriculation à la TVA dans un pays donné, soumettez un formulaire de demande à l'administration fiscale de ce pays (ou demandez l'aide de l'un des [conseillers fiscaux externes de notre réseau de prestataires de services](#)).

Vous pouvez faire cette démarche en ligne sur les sites Web officiels\* dédiés, dont les adresses sont fournies ci-dessous :

- Royaume-Uni – <https://www.gov.uk/government/organisations/hm-revenue-customs>
- Allemagne – [https://www.bzst.de/EN/Home/home\\_node.html](https://www.bzst.de/EN/Home/home_node.html)
- France – <https://www.impots.gouv.fr/portail/>
- Italie – <https://www.agenziaentrate.gov.it/portale/web/english/nse/>

- Espagne – [https://www.agenciatributaria.es/AEAT.internet/en\\_gb/Inicio.shtml](https://www.agenciatributaria.es/AEAT.internet/en_gb/Inicio.shtml)
- Pologne – <https://www.gov.pl/web/national-revenue-administration/about-us>
- République tchèque – <https://www.financnisprava.cz/en/>

\* Ces liens mènent à des sites Web externes.

À la fin du processus d'immatriculation à la TVA, vous recevrez un numéro de TVA. Vous pouvez l'utiliser pour :

- Soumettre des déclarations de TVA, c'est-à-dire indiquer à l'administration fiscale compétente le montant de TVA que vous avez perçu et commencer à récupérer tout crédit de TVA qui vous est éventuellement dû.
- Émettre des factures avec TVA, sur lesquelles vous indiquez la TVA perçue auprès de vos clients.
- Réclamer le remboursement des dépenses professionnelles pertinentes (cliquez [ici](#) pour consulter un exemple).

## 2.4 Comment charger votre numéro d'immatriculation à la TVA et autres numéros d'identification fiscale sur Seller Central ?

Pour vous assurer que vos transactions sont taxées correctement, vous devez mettre à jour vos numéros d'immatriculation à la TVA dans Seller Central dès leur réception. Pour charger un numéro de TVA sur Seller Central, procédez comme suit :

*Étape 1 :*

Accédez à la page Paramètres fiscaux de Seller Central et cliquez sur **Ajouter des numéros de TVA** en haut de la page. Cliquez [ici](#).

*Étape 2 :*

Accédez à la page d'immatriculation à la TVA de Seller Central et cliquez sur **Ajouter un numéro d'immatriculation à la TVA**.

## 2.5 Documents généralement requis pour l'immatriculation

Vous trouverez ci-dessous une liste des documents les plus couramment requis pour le processus d'immatriculation à la TVA. Cette liste n'est pas exhaustive et diffère selon les entités et les pays. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre conseiller fiscal.

- Pièce d'identité avec photo du représentant légal

- Certificat de confirmation de vos activités commerciales
- Prouration
- Certificat de TVA local
- Statuts de l'entreprise
- Lettre de la banque confirmant les informations relatives au compte bancaire professionnel
- Preuve d'identité du représentant légal

## 2.6 Autres liens utiles

Pays	Détails de la législation	Administration fiscale*	Soumission de documents	Soumission du numéro de TVA	Conseillers fiscaux
Royaume-Uni		Cliquez <a href="#">ici</a>		<a href="#">Ici</a>	<a href="#">Ici</a>
Allemagne	<a href="#">Ici</a>	Cliquez <a href="#">ici</a>	<a href="#">Ici</a> pour soumettre un certificat fiscal <a href="#">Ici</a> pour soumettre une déclaration fiscale		
France	<a href="#">Ici</a>	Cliquez <a href="#">ici</a>			
Italie		Cliquez <a href="#">ici</a>			
Espagne		Cliquez <a href="#">ici</a>			
Pologne		Cliquez <a href="#">ici</a>			
République tchèque		Cliquez <a href="#">ici</a>			

Si vous avez d'autres questions concernant la TVA :

1. Contactez le [support aux partenaires de vente Amazon](#).
2. Consultez notre page de [ressources relatives à la TVA](#).

\* Ces liens mènent à des sites Web externes.

## 3. Déclarations de TVA

### 3.1 Qu'est-ce qu'une déclaration de TVA ?

Vos obligations en matière de TVA ne se limitent pas à l'immatriculation à la TVA. Chaque personne immatriculée à la TVA doit remplir une déclaration de TVA pour chaque période concernée. Une

déclaration de TVA est le processus de préparation et de soumission de rapports à l'administration fiscale, afin de lui fournir des informations sur vos transactions pour une période donnée et de lui indiquer le montant de TVA que vous êtes tenu de payer (ou de recevoir en cas de trop-perçu de TVA).

Une déclaration de TVA inclut des informations sur la TVA perçue auprès des clients, la TVA payée aux fournisseurs, ainsi que les ventes transfrontalières, les acquisitions transfrontalières, les importations et les exportations.

### 3.2 Autres types de déclarations connexes

Il existe différents types de déclarations. En voici quelques exemples :

**Intrastat** : la déclaration Intrastat sert à recueillir des informations et produire des statistiques sur les échanges commerciaux de marchandises entre les pays de l'UE. Ces rapports sont obligatoires uniquement si la valeur de vos marchandises dépasse un certain seuil. Ces seuils varient selon les pays. Il peut vous être demandé de préparer les rapports suivants :

- Arrivées Intrastat : déclaration de toutes les acquisitions de marchandises arrivées dans un même pays.
- Envois Intrastat : déclaration de tous les envois de marchandises depuis un pays.

**Listes des ventes CE** : les listes des ventes CE sont des rapports utilisés par les pays de l'UE pour s'assurer que les ventes transfrontalières à des clients professionnels dans tous les pays de l'UE ont été correctement prises en compte. Les vendeurs qui fournissent des biens ou des services à des acheteurs assujettis à la TVA dans un autre pays de l'UE doivent déclarer ces biens ou services dans leur liste des ventes CE. Les déplacements de marchandises du vendeur entre des centres de distribution Amazon doivent également être inclus dans ces rapports.

Outre les deux rapports ci-dessus, d'autres types de rapports peuvent être nécessaires selon les pays. Ces rapports recueillent généralement d'autres informations statistiques sur les transactions professionnelles.

Vous trouverez plus d'informations sur les types de déclarations de TVA et leur préparation [ici](#).

### 3.3 Système d'échange d'informations sur la TVA (VIES)

Le système VIES permet aux commerçants de confirmer les numéros d'immatriculation à la TVA de leurs clients dans d'autres États membres de l'UE. Les commerçants peuvent ainsi vérifier la validité des numéros de TVA qui leur sont fournis.

Amazon utilise le système VIES pour le processus de validation du numéro de TVA : lorsqu'un vendeur charge un numéro de TVA sur Seller Central, Amazon le vérifie automatiquement dans la base de données VIES.

Vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)\* vers le site de la Commission européenne pour valider un numéro de TVA.

Pour vérifier la validité d'un numéro de TVA émis par un État membre, sélectionnez cet État membre dans le menu déroulant et saisissez le numéro à valider.

*\* Ce lien mène à un site Web externe.*

### **3.4 À quelle fréquence dois-je soumettre mes déclarations ?**

Cela dépend des exigences du pays de l'UE en question et des obligations du vendeur dans ce pays. Dans de nombreux pays de l'UE, les déclarations doivent être soumises une fois par mois ou par trimestre. Pour plus d'informations, adressez-vous à un conseiller fiscal.

## **4. Autres considérations**

### **4.1 Droits de douane**

Des droits de douane peuvent être exigibles sur l'importation de marchandises dans un pays de l'UE en provenance d'un autre pays ou sur des marchandises importées au Royaume-Uni en provenance d'un autre pays. Le taux des droits de douane est déterminé en fonction du code de marchandise<sup>6</sup> du système harmonisé applicable au produit importé et peut être influencé par l'origine des marchandises. Les droits de douane et la TVA à l'importation sont calculés sous la forme d'un pourcentage de la valeur douanière des marchandises. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre conseiller fiscal.

*Quelles sont mes obligations en matière de droits de douane en tant que vendeur ?*

Les marchandises importées de l'extérieur de l'UE, ou du Royaume-Uni, peuvent être soumises à des contrôles douaniers. Les documents et papiers de douanes requis (par exemple, les déclarations douanières) doivent être préparés et accompagner les marchandises importées. Ces documents constituent la principale source d'informations utilisée par les autorités douanières pour valider les droits de douane et/ou taxes à payer. Toutefois, dans certains cas, les autorités douanières peuvent contrôler les marchandises en vue de déterminer le montant des droits de douane et/ou taxes imputables. Ces autorités peuvent également demander des informations complémentaires, notamment pour établir la conformité des marchandises aux réglementations de l'UE et du Royaume-Uni.

## 4.2 TVA à l'importation

En outre, la TVA à l'importation peut être exigible sur la même importation de marchandises depuis l'extérieur de l'UE et à destination d'un pays de l'UE, ou sur les marchandises importées au Royaume-Uni depuis l'extérieur du Royaume-Uni, en plus des éventuels droits de douane exigibles. Elle est calculée en fonction de la valeur douanière des marchandises, plus les droits applicables. La TVA à l'importation peut normalement être récupérée via votre déclaration de TVA<sup>7</sup>, à condition que vous soyez immatriculé à la TVA dans le pays dans lequel les marchandises sont déclarées aux autorités douanières et que vous êtes le « propriétaire » des marchandises.

## 4.3 Facturation

Dans de nombreux pays européens, les clients s'attendent à recevoir une facture de TVA. Les lois sur la TVA en vigueur dans le pays d'où vous expédiez vos marchandises et où se trouve le client peuvent exiger que vous fournissiez une facture de TVA. Le processus d'émission d'une facture avec TVA varie selon les pays. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

*Quelles sont mes obligations en matière de facturation en tant que vendeur ?*

Tous les vendeurs européens enregistrés à la TVA doivent fournir aux clients Amazon Business une facture de TVA valide pour chaque commande.

## 4.4 Avoirs

Un avoir est un document envoyé par un vendeur au client, indiquant qu'un crédit a été appliqué à son compte au titre de marchandises retournées par le client. Un avoir est émis pour la valeur des marchandises retournées par le client. Il peut être d'un montant inférieur ou égal au montant total de la commande. Il existe des règles spécifiques relatives aux avoirs, que les vendeurs doivent prendre en compte. Adressez-vous à un conseiller fiscal pour en savoir plus.

## 4.5 Numéro EORI

---

<sup>6</sup> Le système harmonisé de nomenclature tarifaire est un système normalisé international de noms et de numéros utilisé pour classer les marchandises/produits commercialisés.

<sup>7</sup> Conformément aux règles habituelles en matière de documentation et de recouvrement de la TVA dans ce pays.

Un numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI) est un numéro d'enregistrement et d'identification délivré par les autorités de l'UE et du Royaume-Uni pour les entreprises qui importent ou exportent des marchandises à destination ou en dehors de l'UE ou du Royaume-Uni. Toutes les autorités douanières de l'UE reconnaissent le numéro EORI, qui est accordé par un pays de l'UE, tandis que le Royaume-Uni reconnaît uniquement les numéros EORI délivrés par le Royaume-Uni. Il est plus efficace de disposer d'un type commun de numéro d'identification dans toute l'UE, tant pour les opérateurs économiques que pour les autorités douanières.

## 4.6 Représentation fiscale

Si vous êtes un vendeur basé en dehors de l'UE, vous devrez désigner une représentation fiscale dans certains pays de l'UE pour pouvoir vous immatriculer à la TVA.

La représentation fiscale désigne le processus par lequel un individu ou une entreprise agit au nom d'une entreprise non-résidente à des fins de perception de la TVA dans l'UE. Dans de nombreux pays de l'UE, les représentants fiscaux sont conjointement et solidairement responsables des dettes de TVA d'un vendeur basé en dehors de l'UE.

En tant que vendeur en ligne, vous devrez peut-être fournir des garanties bancaires et vous acquitter de frais supplémentaires pour pouvoir utiliser un représentant fiscal. Ces exigences supplémentaires dépendent des exigences spécifiques du pays et du fournisseur de services de représentation fiscale.



## 5. Foire aux questions

### 1. Quelles sont les conséquences du non-respect des obligations de conformité à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Europe ?

Le non-respect des exigences en matière d'immatriculation à la TVA et de conformité continue en Europe peut avoir de lourdes conséquences :

- En règle générale, vous devez payer la TVA que vous auriez dû payer à l'administration fiscale européenne compétente, plus les intérêts sur la TVA à partir de la date à laquelle elle aurait dû être payée. Cette période débute normalement à la date à partir de laquelle vous auriez dû obtenir un numéro d'immatriculation à la TVA, comptabiliser la TVA sur vos ventes et reverser la TVA aux autorités fiscales (bien que vous n'ayez pas facturé la TVA sur vos ventes pendant cette période).

Si l'administration fiscale se rend compte que vous n'avez pas respecté vos obligations en matière de TVA, vous risquez de devoir payer une pénalité financière. Le montant de la sanction dépend généralement du montant de TVA dû et de la durée pendant laquelle vous n'avez pas respecté vos obligations d'immatriculation. Les sanctions pour retard d'immatriculation sont généralement un pourcentage du montant de TVA qui aurait dû être versé à l'administration fiscale. Le mode de calcul des sanctions diffère selon les pays. Si, de manière intentionnelle ou non, vous ne respectez pas vos obligations en matière de TVA, vous risquez également de faire l'objet de poursuites pénales par les autorités gouvernementales.

- Si Amazon reçoit une notification indiquant que vous n'avez pas respecté vos obligations en matière de TVA, vous risquez de perdre vos droits de vente sur les sites Web Amazon. Vous ne pourrez pas remettre de produits en vente tant que vous n'aurez pas démontré avoir rempli vos obligations en matière de TVA. Cliquez [ici](#) pour obtenir plus d'informations.

Sur notre [site dédié aux ressources relatives à la TVA](#), nous vous fournissons des informations utiles, destinées à vous aider à déterminer vos obligations en matière de TVA. Cependant, ces informations ne constituent pas un guide exhaustif ni des conseils fiscaux. En cas de doute concernant vos obligations, nous vous recommandons de demander conseil à l'[administration fiscale](#) concernée ou à un [conseiller fiscal indépendant](#).

### 2. Comment la TVA est-elle facturée et remboursée ?

Pour pouvoir facturer la TVA, vous devez d'abord vous immatriculer à la TVA et obtenir un numéro de TVA. Une fois que vous êtes immatriculé(e) à la TVA, vous êtes lié(e) par les règles de TVA applicables au pays européen dans lequel vous avez effectué votre immatriculation, mais cela signifie normalement que vous devez facturer la TVA (le cas échéant) sur vos ventes et la faire figurer sur une facture conforme à la TVA (consultez votre conseiller fiscal pour obtenir des conseils spécifiques concernant les exigences de facturation).

Le montant de TVA dû à une administration fiscale locale, c'est-à-dire facturé à vos clients, peut être compensé par la TVA récupérée sur les achats/frais de votre entreprise (adressez-vous à un conseiller fiscal pour en savoir plus sur les frais sur lesquels la TVA peut être récupérée).

Veillez noter que vous devez vérifier les exigences de facturation et de déclaration de TVA de chaque pays dans lequel vous vous immatriculez. Bien que ces exigences soient similaires, les différences entre les pays peuvent être notables.

### **3. Comment s'immatriculer à la TVA dans plusieurs pays ?**

Si vous entreposez, déplacez ou vendez des marchandises dans plusieurs pays européens, vous devrez peut-être vous immatriculer à la TVA dans plusieurs pays. Si tel est le cas, vous devrez peut-être soumettre des déclarations de TVA dans plusieurs pays.

Les conditions d'immatriculation à la TVA varient selon les pays. Nous vous recommandons donc de consulter un conseiller fiscal, en particulier si vous entreposez des marchandises dans plusieurs pays européens ou que vous effectuez des ventes à distance au sein de l'UE.

### **4. Je vends des produits dans un pays de l'UE depuis l'extérieur de l'UE (je n'ai pas d'établissement commercial dans l'UE et je ne stocke pas de marchandises dans l'UE) ou je vends des produits au Royaume-Uni depuis l'extérieur du Royaume-Uni (je n'ai pas d'établissement commercial au Royaume-Uni et je ne stocke pas de marchandises au Royaume-Uni). Dois-je m'immatriculer à la TVA ?**

Si vous importez des marchandises vers l'UE ou le Royaume-Uni à des fins de vente ultérieure, vous devez généralement payer la TVA à l'importation (et éventuellement des droits à l'importation) à l'administration fiscale du pays dans lequel les marchandises sont importées. Notez que vous devez vous immatriculer à la TVA si vous stockez des marchandises dans un pays de l'UE ou au Royaume-Uni. Si vous avez besoin de conseils plus détaillés, nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal.

### **5. Je vends des produits dans un pays de l'UE depuis un autre pays. Où dois-je m'immatriculer à la TVA ?**

Lorsque vous vendez des marchandises d'un pays de l'UE vers un autre, gardez à l'esprit que les exigences et les taux de TVA peuvent varier d'un pays à l'autre. Si vous stockez vos marchandises dans un pays de l'UE, il se peut que vous soyez tenu de vous immatriculer à la TVA dans ce pays. Par ailleurs, si vous transférez vos propres marchandises d'un pays de l'UE à un autre, ou si Amazon transfère vos marchandises d'un centre de distribution vers un autre pays dans lequel vous avez indiqué que vos marchandises peuvent être stockées, ce transfert peut également être considéré comme une transaction, qui doit alors être incluse dans une déclaration de TVA. Il est de votre responsabilité de respecter toutes les obligations en matière de TVA applicables, notamment celles des pays des sites de vente Amazon, des pays depuis lesquels vous livrez vos marchandises, des pays vers lesquels vous livrez ou expédiez vos marchandises, ou de tout autre pays (par exemple, pays d'importation si vous importez des marchandises à partir d'un pays situé en dehors de l'UE).

## 6. Combien de temps après avoir dépassé le seuil de TVA dois-je charger un numéro de TVA dans Seller Central ?

Vous devez surveiller votre compte et demander un numéro de TVA auprès de l'administration fiscale compétente ou des services de TVA sur Amazon dès que vous prévoyez de dépasser le seuil ou de répondre à un autre critère rendant nécessaire l'immatriculation à la TVA. Étant donné le temps nécessaire à ce processus, nous vous recommandons de demander votre numéro de TVA suffisamment tôt avant le dépassement du seuil.

## 7. Quelle est la différence entre un numéro d'immatriculation à la TVA intracommunautaire et un numéro d'immatriculation à la TVA locale ?

Numéro d'immatriculation à la TVA intracommunautaire : numéro d'immatriculation à la TVA validé et répertorié dans le système VIES. Le numéro d'immatriculation à la TVA intracommunautaire dispose d'un préfixe correspondant au pays qui a attribué ce numéro (par exemple, FR pour France, ES pour Espagne).

Numéro d'immatriculation à la TVA locale : un numéro d'immatriculation à la TVA locale n'a pas de préfixe de pays et n'est destiné qu'à être utilisé pour les transactions nationales dans le pays ayant attribué ce numéro (par exemple, les achats auprès d'un fournisseur national).

## 8. Qu'est-ce qu'un numéro d'identification fiscale ?

Un numéro d'identification fiscale est émis officiellement par le pays dans lequel l'entreprise du partenaire de vente est juridiquement établie. Par exemple, si une entreprise est juridiquement établie en France, son numéro d'identification fiscale local est son numéro SIRET. De même, si une entreprise est juridiquement établie en Chine, son numéro d'identification fiscale local est le Code de crédit social uniforme ou, dans le cas d'une personne physique, le numéro de carte d'identité chinoise de cette personne.

Amazon Services Europe S.à r.l.  
38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,  
Enregistré au Luxembourg sous la référence B-93815,  
Capital Social 37.500 EUR, Numéro d'autorisation d'établissement : 132595,  
Numéro d'identification à TVA luxembourgeoise : LU 19647148.

© 2021 Amazon.com Inc. ou ses affiliés. Tous droits réservés.